

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Portant autorisation d'ouverture de débits de boissons temporaires

Le Maire de la Commune de SAINT-SATUR (Cher),

Vu

- Les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2 et suivants du Code des Collectivités territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police,
- Les articles L 3334-2 et L 335-4 du code de la Santé Publique,
- La demande d'autorisation d'ouverture de vingt et un débits de boissons temporaires présentée le 13 octobre 2023 par M. Emmanuel MAROT directeur du Comité de Promotion des Vins de Sancerre & la Maison des Sancerre

Considérant

- Que la 51^{ème} Foire aux vins de France aura lieu les 4 et 5 novembre 2023, au Centre Socio-Culturel Guy POUBEAU à SAINT-SATUR,
- Qu'il y a lieu d'autoriser l'ouverture de 21 débits de boissons temporaires de catégorie III et IV,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Emmanuel MAROT directeur du Comité de Promotion des Vins de Sancerre & la Maison des Sancerre, est autorisé à ouvrir vingt et un débits de boissons temporaires ci-dessous cités, les 4 et 5 novembre 2023 au Centre Socio-Culturel Guy POUBEAU à SAINT-SATUR, à l'occasion de la 51^{ème} Foire aux Vins de France.

Vingt débits de 3^{ème} catégorie, tenus par :

Domaine Meyer-Horn	-	68340 RIQUEWHIR
Domaine du Père Jean	-	69220 CERCIE
Château La Peyre	-	33540 SAINT-HILAIRE-DU-BOIS
Domaine des Ouches	-	37140 COTEAUX-SUR-LOIRE
Domaine Christophe Camu	-	89800 CHABLIS
Domaine Charles Biliard et Fils	-	51530 DIZY
Champagne Labbé et Fils	-	51500 CHAMERY
Domaine des Galuches	-	37420 SAVIGNY EN VERON
Domaine des Muttes	-	26340 AUREL
Domaine Séverin	-	49750 BELLEVILLE-ENLAYON
Château de Montmirail	-	84190 VACQUEYERAS
Domaine Burgué Séré	-	64110 SAINT FAUST
Domaine Lérys	-	11360 VILLENEUVE-LES-CORBIERES
Domaine les Yeuses	-	34130 MEZE
Domaine Thurel	-	45470 LOURY
Domaine des Buissonnes	-	18300 SURY-EN-VAUX
Domaine Guérin	-	18300 VINON
Château Pindefleurs	-	33330 SAINT EMILION
Vincent Royet	-	71490 COUCHES
Domaine Laboureau Pascal et Mathieu	-	21200 BLIGNY LES BEAUNE

Un débit de IV^{ème} catégorie, tenu par :

H Begey	-	17700 VILLARS LES BOIS
---------	---	------------------------

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de SANCERRE,
 - Monsieur l'Agent de Police Municipale de SAINT-SATUR,
 - Monsieur Emmanuel MAROT directeur du Comité de Promotion des Vins de Sancerre & la Maison des Sancerre
- Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-SATUR, le 13 octobre 2023

Christian DELESGUES
Maire de SAINT-SATUR

